

Extrait du registre des délibérations

Le mercredi 28 mars 2018, à 18h00,

Le conseil communautaire de Caen la mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en Hémicycle - Hôtel de la communauté urbaine, sous la présidence de Joël BRUNEAU, Président.

Date de convocation : 21/03/18

Nombre de membres en exercice :	112
Nombre de membres présents :	83
Nombre de votants :	100

PRÉSENTS :

En tant que titulaires : Monsieur Joël PIZY, Monsieur Dominique VINOT-BATTISTONI, Madame Emilie AUGÉ, Monsieur Sébastien FRANÇOIS, Monsieur Patrick LECAPLAIN, Monsieur Antoine AOUN, Madame Nathalie BOURHIS, Madame Véronique BOUTÉ, Monsieur Joël BRUNEAU, Monsieur Gilles DÉTERVILLE, Madame Emmanuelle DORMOY, Madame Amandine FRANÇOIS, Monsieur Dominique GOUTTE, Monsieur Patrick JEANNENEZ, Monsieur Nicolas JOYAU, Monsieur Richard LECAPLAIN, Monsieur Xavier LE COUTOUR, Monsieur Michel LE LAN, Monsieur Rudy L'ORPHELIN, Monsieur Patrice MICHARD, Monsieur Marc MILLET, Monsieur Rudy NIEWIADOMSKI, Madame Catherine PRADAL-CHAZARENC, Madame Sophie SIMONNET, Madame Josette TRAVERTE, Madame Martine VINCENT, Monsieur Ludwig WILLAUME, Madame Patricia ZARAGOZA-NODET, Monsieur Claude YVER, Monsieur Mickaël BERTRAND, Monsieur Pascal SÉRARD, Monsieur Frédéric LOINARD, Madame Nadine LEFÈVRE, Monsieur Marc POTTIER, Monsieur Ernest HARDEL, Madame Martine FRANÇOISE-AUFFRET, Monsieur Franck GUÉGUÉNIAT, Monsieur Marc LECERF, Monsieur Patrick LESELLIER, Monsieur Gérard LENEVEU, Monsieur Gilbert BOUHIER, Monsieur Jacques LELANDAIS, Monsieur Sengdèd CHANTHAPANYA, Monsieur Philippe LAFORGE, Madame Sylviane LEPOITTEVIN, Monsieur Laurent MATA, Madame Claudie RIGOT, Madame Nadège SIMON, Monsieur Rodolphe THOMAS, Monsieur Joël BELLANGER, Madame Martine LHERMENIER, Monsieur Thierry RENOUF, Monsieur Jacques LANDEMAINE, Monsieur Rémi POIRIER, Madame Hélène BURGAT, Monsieur Daniel CHESNEL, Monsieur Joël JEANNE, Madame Annick FARCY, Monsieur Romain BAIL, Monsieur André LEDRAN, Monsieur Raymond PICARD, Monsieur Denis VIEL, Madame Béatrice TURBATTE, Monsieur Michel BOURGUIGNON, Madame Aurore BRUAND, Monsieur Jacques VIRLOUVET, Monsieur Pascal LECOEUR, Monsieur Stéphane LE HELLEY, Monsieur Patrice COLBERT, Monsieur Philippe JOUIN, Monsieur Richard MAURY, Monsieur Eric GUÉROULT, Monsieur Michel LAFONT, Madame Nelly LAVILLE, Monsieur Olivier DÉRU, Monsieur Robert MICHEL, Monsieur Michel MARIE, Monsieur Yves RÉGNIER, Madame Catherine GIRAULT, Monsieur Didier LHERMITE, Monsieur Aristide OLIVIER.

En tant que suppléants : Madame Régine JAMES suppléante de Monsieur Christian DELBRUEL, Christiane HARIVEL suppléant de Monsieur Gérard CAUX.

EXCUSÉ(S) AYANT DONNÉ POUVOIR : Monsieur Daniel FRANÇOISE à Madame Emilie AUGÉ, Monsieur Grégory BERKOVICZ à Monsieur Aristide OLIVIER, Monsieur Bruno DURAND à Madame Amandine FRANÇOIS, Madame Marie-Jeanne GOBERT à Monsieur Joël JEANNE, Monsieur Philippe LAILLER à Monsieur Nicolas JOYAU, Madame Joëlle LEBREUILLY à Madame Martine VINCENT, Madame Mireille NOËL à Madame Véronique BOUTÉ, Madame Anne RAFFIN à Madame Sophie SIMONNET, Madame Emilie ROCHEFORT à Monsieur Ludwig WILLAUME, Monsieur Éric VÈVE à Madame Josette TRAVERTE, Madame Baya MOKHTARI à Monsieur Laurent MATA, Monsieur Michel PATARD-LEGENDRE à Monsieur Thierry RENOUF, Monsieur Patrick LEDOUX à Monsieur Gérard LENEVEU, Madame Isabelle MULLER DE SCHONGOR à Monsieur Romain BAIL, Monsieur Christian

Conseil communautaire - séance du mercredi 28 mars 2018

PIÉLOT à Monsieur Ernest HARDEL, Monsieur Serge CALMELS à Monsieur Eric GUÉROULT, Madame Sonia DE LA PROVÔTÉ à Madame Catherine GIRAULT.

EXCUSÉ(S) : Monsieur Salvatore BELLOMO, Monsieur Christophe ALLEAUME, Madame Samia CHEHAB, Monsieur Philippe DURON, Madame Emilie FREYMUTH, Madame Sylvie MORIN-MOUCHENOTTE, Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Monsieur Stéphan LEBREUILLY, Madame Sylvaine BAUMARD, Monsieur Dominique RÉGEARD, Madame Stéphanie YON-COURTIN, Monsieur Sébastien DEBIEU.

Le conseil nomme Monsieur Michel LAFONT secrétaires de séance.

N° C-2018-03-28/20 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME RÉGLEMENTAIRE - BRETTEVILLE-SUR-ODON - PLAN LOCAL D'URBANISME - MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 3 - DÉFINITION DES MODALITÉS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Le contexte de la modification simplifiée n° 3

La commune de Bretteville-sur-Odon dispose d'un PLU approuvé depuis le 8 novembre 2004.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la communauté urbaine Caen la mer exerce la compétence "Plan local d'urbanisme".

La présente modification simplifiée comporte plusieurs objets :

- rectifier les erreurs matérielles présentes sur le règlement graphique en ce qui concerne les dispositions aux abords des voies à grande circulation ;
- clarifier et mettre à jour le règlement des zones A et N pour prendre en compte l'évolution récente de la législation et en particulier les dispositions du nouvel article L151-13 du code de l'urbanisme (notamment les possibilités de construction et d'occupation des sols en zones naturelles – N – et agricoles – A – par la mise en place de secteurs de taille et de capacités d'accueil limitées – STECAL) ;
- mettre à jour la réglementation du stationnement, en cohérence avec le Plan de déplacements Urbains (PDU) ;
- profiter de la procédure pour apporter de la lisibilité à certaines règles ou supprimer des ambiguïtés.

L'article L153-47 du code de l'urbanisme précise les obligations en matière de procédure de modification simplifiée et notamment les modalités de mise à disposition du dossier auprès du public.

Une précédente procédure de mise à disposition du public a eu lieu du 18 décembre 2017 au 31 janvier 2018. Pour des raisons de parfaite information des personnes publiques associées et de la population et afin de sécuriser la procédure, il est nécessaire de remettre le dossier à la disposition du public. Aucun changement ni modification de fond et de forme du dossier n'est intervenue : le dossier à nouveau mis à disposition du public est donc le même que le précédent.

De fait la délibération n°C-2017-11-23/19 de définition des modalités de mise à disposition du public du conseil communautaire du 23 novembre 2017 doit être abrogée par cette présente délibération notamment parce que les dates de la nouvelle mise à disposition sont différentes.

Les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°3 du PLU de Bretteville-sur-Odon sont les suivantes :

Dates :

Le projet de modification simplifiée et l'exposé de ses motifs seront mis à disposition pendant une durée d'un mois minimum du lundi 9 avril au vendredi 11 mai 2018.

Conseil communautaire - séance du mercredi 28 mars 2018

Documents mis à disposition :

- La note de présentation précisant le projet de modification
- Les réponses ayant pu être formulées par les personnes publiques associées
- Le règlement écrit et graphique modifié

Les lieux et horaires où les documents pourront être consultés :

Communauté urbaine Caen la mer
16, Rue Rosa Parks – Les Rives de l'Orne
14000 CAEN

Horaires :

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Mairie de Bretteville-sur-Odon

2, avenue de Woodbury
14760 Bretteville-sur-Odon

Horaires :

Du lundi au vendredi de 8h 30 à 12h et de 13h30 à 17h 30

Par voie électronique, les documents sont accessibles aux adresses suivantes :

Communauté urbaine Caen la mer
<http://www.caenlamer.fr/content/urbanisme>
Mairie de Bretteville-sur-Odon
<http://www.brettevillesurodon.fr/>

Possibilités offertes au public pour consigner ses observations :

Par les registres ouverts dans les locaux de la Communauté Urbaine et de la mairie de Bretteville-sur-Odon.

Par courrier à la mairie de Bretteville-sur-Odon (adresse ci-dessus)

Publicité :

Un avis au public sera publié dans un journal diffusé dans le département 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public et affiché en mairie et au siège de la communauté urbaine pendant toute la durée de la mise à disposition.

À l'issue de cette mise à disposition, monsieur le Président en présentera le bilan au conseil communautaire qui en délibérera et approuvera le projet de modification simplifiée éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant 1 mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les articles L.153-45 à L.153-48 du code de l'urbanisme,

VU le PLU de Bretteville-sur-Odon approuvé en date du 8 novembre 2004

VU la délibération n°C-2017-11-23/19 de définition des modalités de mise à disposition du public du conseil communautaire du 23 novembre 2017,

VU l'avis du bureau communautaire du 15 mars 2018,

VU l'avis de la commission "aménagement et urbanisme réglementaire" du 6 mars 2018,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

Conseil communautaire - séance du mercredi 28 mars 2018

DÉCIDE d'abroger la délibération n°C-2017-11-23/19 de définition des modalités de mise à disposition du public du conseil communautaire du 23 novembre 2017,

DÉCIDE de fixer les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée telles que décrites ci-avant,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

Transmis à la préfecture le 10 AVR. 2010
Affiché le 10 AVR. 2010
Identifiant de l'acte
Exécutoire le 10 AVR. 2010

Le Président,

Joël BRUNEAU

